

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3679)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 225

présenté par

Mme Le Callennec, M. Dive, M. Perrut, M. Saddier, M. Straumann, M. Ledoux, M. Gosselin,
M. Tardy, M. Decool, M. Morel-A-L'Huissier, M. Lurton, M. Siré, M. Viala et M. Jean-
Pierre Barbier

ARTICLE 16

Au début de la première phrase de l'alinéa 6, insérer les mots :

« En concertation avec les collectivités territoriales et les autres instances, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel dont l'objectif est d'éviter les risques de tutelle de la région sur les autres collectivités territoriales.